



**PRÉFET
DU RHÔNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées

Référence : UDR-CRT-2021-310-AC

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
Société SEQENS (NOVACYL) Etablissement de Saint-Fons Rue Prosper Monnet 69 191 SAINT-FONS	S3IC 0061-12348 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input checked="" type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input checked="" type="checkbox"/> BAS

Activité principale : fabrication d'acide acétylsalicylique

Date du contrôle : 12/08/2021

Inspecteur(s) : Arnaud CÉLARD

Type de contrôle

<input checked="" type="checkbox"/> Inspection approfondie	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée
<input type="checkbox"/> Inspection courante	<input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
<input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle		

Circonstances du contrôle

<input checked="" type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL	<input type="checkbox"/> Plainte
<input type="checkbox"/> Incident/Accident du	<input type="checkbox"/> Autre : Exercice POI

Thèmes du contrôle • Fiche de gestion de crise

Principale(s) installation(s) contrôlée(s)

- Zone des stockeurs (aire C539)

Référentiels du contrôle

Arrêté préfectoral d'autorisation cadre du 21 juillet 2015 modifié

Arrêté préfectoral complémentaire du 19 octobre 2015

Arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.

Arrêté ministériel du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement

Personnes rencontrées et fonctions

Damien GOURSAULT	Directeur HSE	Novacyl Sequens
Mikaël KREHLTEISS	Reponsable d'exploitation	Novacyl Sequens
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant <input type="checkbox"/> Autre :	<input checked="" type="checkbox"/> DREAL-PRICAE

Constats de l'inspection

I Contexte

L'installation de fabrication d'aspirine (Atelier ASA, anciennement Rhodine) sur la commune de Saint-Fons créée en 1972 était auparavant exploitée par la société RHODIA (aujourd'hui groupe SOLVAY). De ce fait, cette unité est implantée au sein de la plateforme Saint-Fons Spécialités du groupe SOLVAY. Depuis novembre 2011, la Rhodine est exploitée par la société NOVACYL (entité juridique actuelle) qui a pris le nom de SEQENS comme désignation commerciale depuis fin 2018.

L'évolution du système d'astreinte de la DREAL a poussé cette dernière à rédiger, pour l'ensemble des sites SEVESO, des fiches de synthèse permettant à l'équipier d'astreinte de disposer des informations essentielles à une réaction rapide en cas de crise.

L'inspection du 12 août 2021 visait à corriger et compléter le projet de fiche établi fin 2020.

II Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

II.1 – Constats sur site :

- L'ensemble de la fiche de synthèse a été passée en revue et corrigée en séance. Elle est placée en annexe du présent rapport.
- L'exploitant a rappelé que le dispositif de gestion de crises sur le site de Novacyl dépendait en très grande partie de Rhodia Opérations, de par le contrat qui permet à Novacyl d'exploiter l'atelier ASA (ex-Rhodine).
- Le site bénéficie de l'astreinte de Rhodia Opérations, avec le déclenchement de la cellule de crise Rhodia Opérations en cas d'évènement chez Novacyl, avec le rôle de DOI assuré par Rhodia Opérations. 3 personnes de Novacyl sont mobilisables H24 : le directeur du site, le directeur HSE, et le responsable d'exploitation.
- Comme constaté au cours de l'inspection d'avril 2021 simulant le déclenchement d'une MMR, en cas d'incident sur les installations Novacyl, le PCA se place à proximité des installations Novacyl, et le chef d'atelier y contribue. Il est à même de transmettre les informations nécessaires à la gestion de la crise au PCA (état des stocks, etc).
- Le PCEx est gréé par Rhodia Opérations dans sa salle dédiée. Cette salle dispose des plans mis à jour des installations Novacyl.
- Novacyl est signataire du contrat de plateforme « industrielle Sud Lyon», contraignant les signataires à une coordination de leurs objectifs et exigences concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement. De plus, l'ensemble des sites de la plateforme dispose d'un POI commun.

Suites données par l'inspection

- Observations ou non conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) : Aucune suite

Synthèse des suites :

À l'issue de cette inspection, la fiche de synthèse de gestion de crise a été mise à jour.

Signature de l'inspecteur	Vérificateur	Approbateur
L'inspecteur des installations classées	Le chef de la cellule des risques technologiques	Le chef de l'unité départementale du Rhône

Pièces jointes :

Annexe 1 : fiche de synthèse gestion de crise